



Une œuvre à raconter et à poursuivre

Préface

Dans cet ouvrage, Régent Gagnon nous convie ni plus ni moins à un voyage à travers le temps. Ancien du Collège de Montréal (conventum 1968) et membre actif de la Fondation, qui de mieux placé que notre collègue pour raconter l'histoire de notre Fondation.

On y apprend de nombreuses anecdotes, des faits historiques, tout en découvrant les grands artisans et donateurs qui ont bâti la Fondation. Régent nous explique notamment en quoi celle-ci a joué un rôle important dans l'évolution récente du Collège et souligne son impact positif sur la vie des très nombreux étudiantes et étudiants.

Au nom de la Fondation Collège de Montréal et de la grande famille du Collège, je tiens à remercier Régent pour la qualité de cet ouvrage et pour son engagement indéfectible envers notre institution depuis tant d'années.

Bonne lecture !

Nicolas Milette, 1984

Président de la Fondation Collège de Montréal

Président, Trust Banque Nationale

Avant-propos

La **Fondation Collège de Montréal** est née de la détermination d'individus visionnaires qui croyaient, par expérience, à la valeur de l'éducation et de la connaissance. En 1964, cette vision, à l'époque où le Québec vivait ce qui a été identifié plus tard comme la Révolution Tranquille, s'inscrivait comme un moyen de permettre à un plus grand nombre de jeunes gens de talent d'avoir accès à une éducation de grande qualité, gage d'un départ solide dans la vie. M. Jean Lesage, alors premier ministre, déclarait à tous les Québécois : « *Qui s'instruit s'enrichit* ».

Issue de l'**Oeuvre des bourses**, créée en 1964, la **Fondation Collège de Montréal**, ainsi renommée en 1985, prône depuis ses débuts l'esprit de partage et la volonté de « *donner la chance au suivant* ».

Soulignons que la plus grande discrétion a toujours prévalu quant à «qui donnait et qui recevait». Cela a eu pour effet qu'aujourd'hui, très peu de gens connaissent le bilan, le rôle et l'influence de la Fondation dans son ensemble. Cet écrit a pour but de broser sommairement le contexte de la création de la Fondation, son histoire et ses réalisations jusqu'à nos jours, une période qui couvre 57 ans.

C'est avec grande humilité que j'ai entrepris les recherches nécessaires à la rédaction de ce texte. C'est avec encore plus d'humilité que je vous transmets le fruit de cette démarche. Comme moi, vous constaterez le travail colossal accompli, pas à pas, par un grand nombre de gens fiers et généreux qui ont cru au potentiel des jeunes et à leur avenir.

Depuis plus de 250 ans, les élèves entrent au **Collège de Montréal** alors qu'ils sont encore des enfants et le quittent alors qu'ils deviennent de jeunes adultes. Personnellement, lors de mon séjour au Collège, de 1962 à 1968, j'ai beaucoup reçu de mes professeurs et de mes confrères, parmi lesquels plusieurs sont devenus mes amis pour la vie.

J'espère sincèrement que cette petite histoire de la Fondation vous inspirera, à votre tour, à soutenir avec générosité et constance la formation et l'épanouissement des futures générations d'élèves du **Collège de Montréal**, à mes yeux, une tradition essentielle à maintenir. C'est là mon vœu le plus cher.

Régent Gagnon, 1968

Vice-président, Fondation Collège de Montréal
Septembre 2021

Introduction

Afin de mieux comprendre les circonstances à l'origine de la création de la **Fondation Collège de Montréal**, je crois important d'effectuer un voyage dans le temps afin de mieux connaître la **Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice** de même qu'une partie de ses œuvres à Montréal et, plus particulièrement, l'évolution du **Collège de Montréal** jusqu'à nos jours.

Aussi, il convient de rappeler certains facteurs qui, au cours du demi-siècle passé, ont transformé la société québécoise. De même, la direction, le fonctionnement et la clientèle du Collège, ainsi que le rôle joué par la Fondation, ont évolué durant cette période.

Esquissée à grands traits, cette histoire ne rendra qu'imparfaitement hommage aux pionniers, au personnel ainsi qu'aux milliers de donateurs, bénévoles et prêtres sulpiciens qui ont mis sur pied le Collège et la Fondation. Je vous prie de m'en excuser.

De plus, dans ce texte, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Une brève histoire de l'univers sulpicien et du Collège de Montréal

Au 16^e siècle, l'Europe catholique connaît de grands remous causés par la Renaissance et le schisme protestant. Le Concile de Trente (1545-1563) lance un mouvement pour recentrer les bases de l'église de Saint-Pierre. Dans la foulée de cette mouvance, Jean-Jacques Olier (1608-1657), prêtre rigoriste et mystique parisien, crée la **Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice** en 1641. La Compagnie vise à honorer la Vierge Marie, à enseigner la religion catholique de Rome et à assurer la formation rigoureuse de prêtres. M. Olier s'est aussi donné comme mission la création de séminaires de formation de futurs prêtres, en France et à l'étranger.

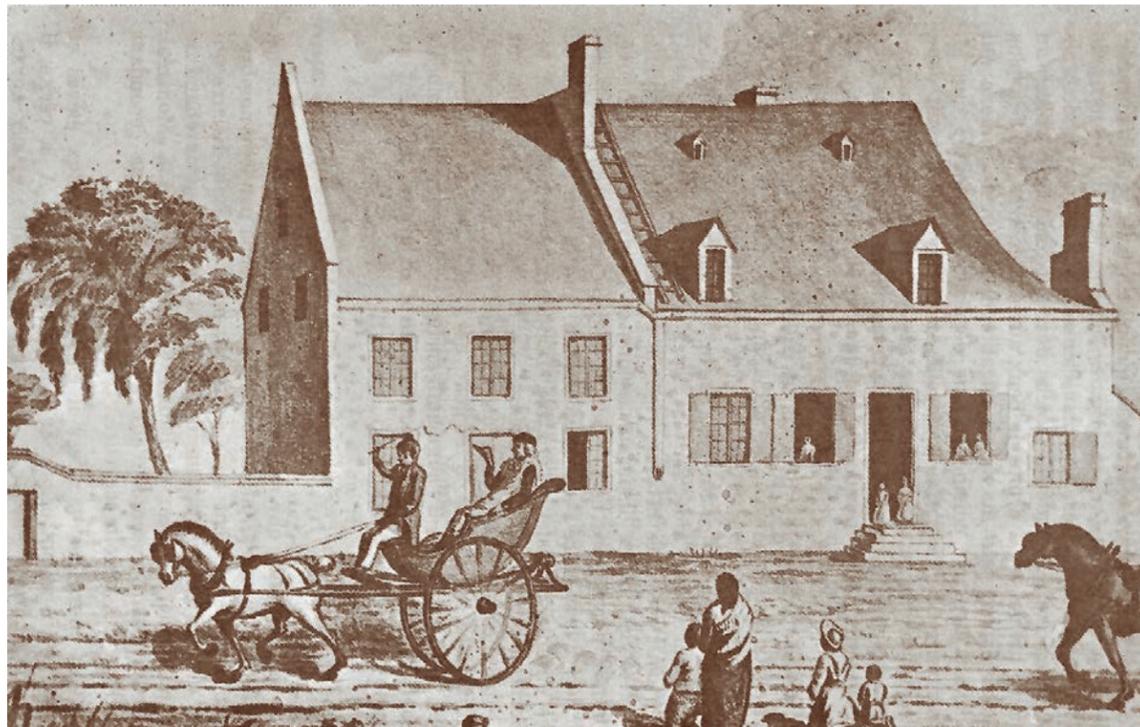
Au cours des années suivantes, des prêtres rejoignent la Compagnie, comme, éventuellement, certains de leurs élèves. Notons que les prêtres admis dans la Compagnie ne prononcent pas de vœu de pauvreté et qu'ils peuvent conserver leurs biens personnels. Ce facteur a pour effet que Saint-Sulpice comptera parmi ses membres des hommes issus de familles françaises nobles et bourgeoises, disposant de moyens financiers et de biens culturels importants.

Le 17^e siècle est celui de la colonisation de nouveaux continents. Jean-Jacques Olier parraine l'expédition de Paul de Chomedey de Maisonneuve qui fonde Ville-Marie en 1642, en l'honneur de la Vierge Marie. En 1657, la Compagnie y dépêche quatre prêtres. Dans ce hameau qui deviendra Montréal, les Sulpiciens vont renforcer leur présence et accroître leur influence, encore palpable aujourd'hui.

En plus d'enseigner, les Sulpiciens installés à Montréal oeuvrent aussi à titre de curés auprès des paroissiens, ce qui augmente considérablement leur charge de travail.

Un facteur déterminant va décupler l'influence sulpicienne à Montréal. En 1663, les Messieurs de Saint-Sulpice font l'acquisition des titres de la Seigneurie de l'Île-de-Montréal. En plus de prendre charge de l'éducation et du ministère religieux auprès des paroissiens, les Sulpiciens deviennent propriétaires et exploitants terriens de toute l'île de Montréal, rien de moins. Avec ce titre vient la responsabilité d'assurer le bien-être de la population: établir les services essentiels, cultiver les terres, construire les fortifications, églises, chemins et autres infrastructures (écoles, scieries, meuneries, etc.).

En 1760, la Nouvelle-France capitule devant l'armée britannique. Cette année-là, la population de Montréal s'établit à environ 11 500 personnes. Le Traité de Paris de 1763 consacre la cession de la Nouvelle-France à la couronne britannique. L'occupant anglais et protestant est très réfractaire à l'enseignement catholique et craint une insurrection de la part de la majorité francophone. Les Sulpiciens français en poste à Montréal doivent démontrer leur neutralité politique auprès des dirigeants britanniques afin de conserver leurs acquis et poursuivre leurs activités de prêtres de paroisses, enseignants et propriétaires terriens. Saint-Sulpice devra céder ou vendre la majeure partie de ses terres. Néanmoins, ce qui reste constituera un parc immobilier important pour l'avenir.



Longue-Pointe : à gauche, le Collège; à droite, le presbytère. Aquarelle de Wilhem Berczy, fils, vers 1827. (Album de Jacques Viger, archives du séminaire de Québec. Gracieuseté de M. Gérard Morisset).

De l'est de Montréal à la rue Sherbrooke Ouest

Né à Nantes, le diacre Jean-Baptiste Curatteau de la Blaiserie (1729-1790) arrive en Nouvelle-France en 1754. Il est ordonné prêtre à Québec en 1757 et nommé curé et maître d'école à Contrecoeur. Devenu prêtre de Saint-Sulpice (« p.s. »), on le nomme en 1764 curé de la paroisse rurale de Longue-Pointe. Son église est située sur la rue Notre-Dame Est, près de l'actuel Pont Louis-Hippolyte-La Fontaine. Il constate qu'il y a un besoin d'enseignement du français et du latin auprès des jeunes de ce grand territoire qu'est l'est de l'île. À l'aide de sa fortune personnelle et de corvées des paroissiens, il fait construire une annexe de deux étages au presbytère et fonde en 1767 le **Collège de Montréal**. Dès l'ouverture, on compte seize élèves et d'autres s'ajouteront à chaque année. La mission du Collège est d'instruire des garçons et de préparer ceux qui ont la vocation à poursuivre leur formation de prêtre.

En 1773, on demande à M. Curatteau, p.s.s. de déménager son collège plus près du centre de Montréal. L'endroit choisi, beaucoup plus grand, est le Château de Vaudreuil, la résidence officielle du gouverneur sous le régime français. Situé à l'intérieur des fortifications, cet immeuble se trouvait à l'emplacement actuel de la Place Jacques-Cartier, dans le Vieux-Montréal. Le collège est renommé Collège Saint-Raphaël et l'endroit peut accueillir 55 élèves pensionnaires et près de 100 externes.

La révolution française de 1789 et les années tumultueuses qui suivent sèment beaucoup d'inquiétude chez les Sulpiciens vivant en France, souvent proches de la noblesse et du pouvoir déchu et qui craignent désormais pour leur sécurité. Il n'y a à Montréal que deux Sulpiciens français et sept Sulpiciens canadiens. Entre 1794 et 1803, 18 Sulpiciens français émigrent à Montréal, emportant avec eux de nombreux biens personnels, dont des œuvres d'art et, surtout, leur bibliothèque. Certains Sulpiciens apportent plus d'un millier de bouquins, dont des œuvres religieuses, philosophiques, littéraires, musicales, scientifiques et d'enseignement d'autres matières, ainsi que les grands classiques en latin et en grec ancien. Ces bibliothèques constituent un trésor culturel unique à Montréal, à une époque où l'importation de livres venant de France était difficile et hors de prix.

La venue de ces prêtres français arrive à point alors que la population montréalaise vit une croissance démographique et territoriale. Les Messieurs de Saint-Sulpice invitent plusieurs communautés de religieuses et de religieux à s'établir à Montréal pour assurer les soins hospitaliers et l'éducation à cette population grandissante. Progressivement, les Sulpiciens consacrent leurs efforts à la formation de prêtres et à l'enseignement du cours classique, un curriculum élaboré et d'une durée supérieure à celui offert aux jeunes dans les écoles de paroisse. Le cours classique de sciences littéraires et religieuses inclura progressivement les sciences et demeurera durant près de deux siècles un prérequis au Québec pour accéder à la formation sacerdotale de même qu'aux programmes universitaires.

En 1803, le Château de Vaudreuil est détruit par un incendie et les quelque 150 élèves sont déplacés temporairement au Vieux Séminaire. Construit au 17^e siècle et situé au 116, rue Notre-Dame Ouest, voisin de la basilique Notre-Dame, cet immeuble est le plus ancien de l'actuel arrondissement Ville-Marie. Trois ans plus tard, en 1806, un nouveau bâtiment ouvre ses portes aux élèves, près de l'intersection des rues St-Paul et McGill actuelles. On l'appelle dorénavant le « Petit Séminaire » et il peut accueillir environ 120 pensionnaires et un nombre équivalent d'externes.

Progressivement, les ex-étudiants qui ne deviennent pas prêtres font carrière dans de nombreuses sphères professionnelles au sein de la société montréalaise et québécoise. Le nombre d'élèves du Collège augmente et ces derniers sont bien de leur époque. En 1830, ils font une grève totale de trois jours parce que les autorités sulpiciennes, qui comprennent encore nombre de Français monarchistes, sont jugées trop sympathiques aux dirigeants coloniaux anglais. (Un prélude à la révolte des Patriotes de 1837-1838, dont certains anciens élèves du Collège seront des acteurs d'avant-plan. Parmi eux, Georges-Étienne Cartier, élève de 1824 à 1832, ainsi que deux fils de Louis-Joseph Papineau.)

En 1854, les Sulpiciens construisent le Grand Séminaire et les séminaristes quittent la rue Notre-Dame pour s'établir, à compter de 1857, au Fort de la Montagne, rue Sherbrooke Ouest. Ce bâtiment est imposant pour l'époque et on l'a construit en vue de la croissance attendue du nombre de séminaristes.

En 1861, l'armée britannique réquisitionne le Petit Séminaire qui devient une caserne militaire et on relocalise les étudiants dans l'immeuble du Grand Séminaire. La cohabitation d'écoliers auprès d'adultes séminaristes s'avère pénible et la direction sulpicienne décide de construire un bâtiment adjacent au Grand Séminaire pour y abriter les élèves du Petit Séminaire.

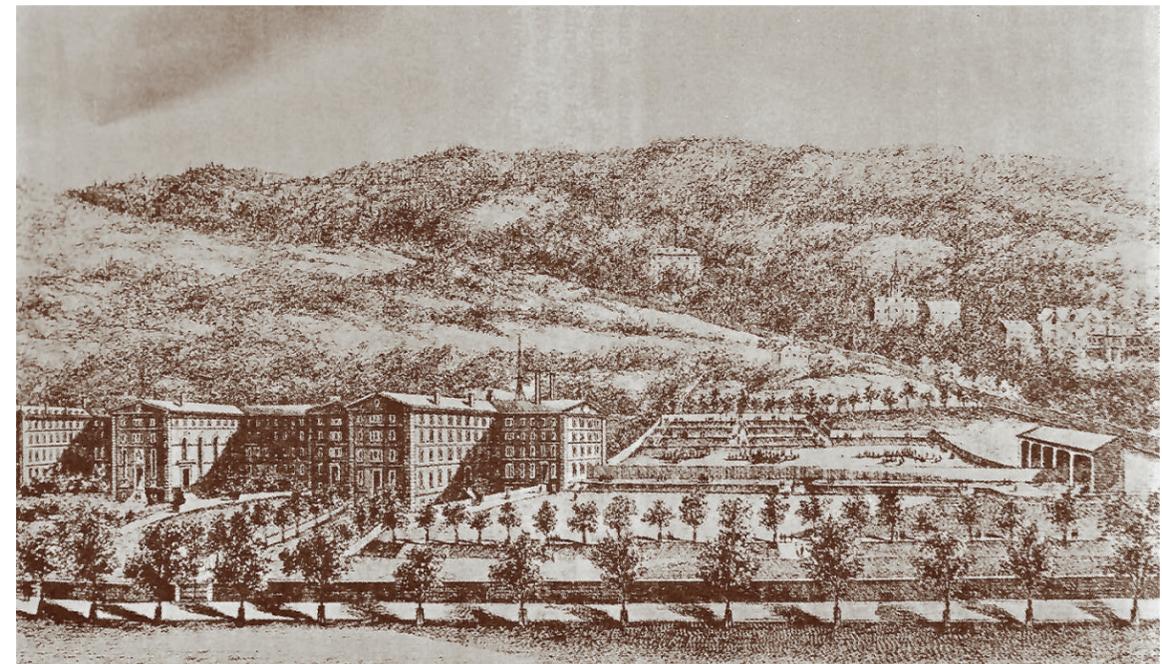
En 1870, les étudiants du Petit Séminaire intègrent l'immeuble actuel où on compte alors près de 200 pensionnaires et un moins grand nombre d'externes. De nos jours, il est difficile d'imaginer que le Petit Séminaire, renommé Collège de Montréal, était, il y a 150 ans, isolé en région agricole et qu'il n'y avait pas de moyen de transport public pour s'y rendre.

Une crise sans précédent

En 1925 se produit un désastre pour Saint-Sulpice. M. Wilfrid Hébert, p.s.s., économiste provincial, avait secrètement fourni des biens de la Compagnie à titre de garanties pour des emprunts énormes utilisés pour l'achat de placements, en partie pour son profit personnel. Ces investissements tournent au vinaigre et tout s'effondre. Les pertes sont colossales.

Dans la plus haute discrétion, Saint-Sulpice essaie de vendre certains actifs immobiliers afin de redresser la situation mais la crise financière mondiale qui débute en 1929 démolit tout espoir de sauvetage à court terme. Il faut éponger une dette de 6 500 000 \$ (environ 120 000 000 \$ en dollars d'aujourd'hui). Une longue traversée du désert s'amorce pour les Sulpiciens. Du jamais-vu au sein d'une communauté religieuse québécoise.

Saint-Sulpice, à court de liquidités financières, ne peut payer le capital et les intérêts exigés par les banques. Devant cette impasse, le Supérieur provincial de Saint-Sulpice fait appel au gouvernement du Québec. Le gouvernement libéral de M. Taschereau participe à l'élaboration d'un plan de redressement mais ne peut le mettre en oeuvre avant sa défaite électorale.



Le Collège de Montréal, rue Sherbrooke, vers 1880.

Une fois au pouvoir, le nouveau gouvernement de M. Maurice Duplessis, proche du clergé, prend le relais. Saint-Sulpice dispose toujours d'un parc immobilier d'une valeur considérable et un plan de vente ordonné d'actifs est mis en place. En 1937, le gouvernement du Québec garantit les dettes sulpiciennes auprès des banques. Les biens à vocation commerciale (ni religieuse, ni éducative) sont mis sous tutelle par le gouvernement québécois et gérés par des fiduciaires. Saint Sulpice perd le contrôle de ses biens sous tutelle qui seront administrés et vendus par les fiduciaires.

Au cours des décennies 40 et 50, le patrimoine immobilier sera presque tout vendu pour rembourser capital et intérêts. La tutelle gouvernementale ne sera levée qu'en 1960 par le nouveau gouvernement libéral de M. Jean Lesage. Saint-Sulpice aura dû se serrer la ceinture pendant plusieurs décennies pour survivre à cette perte d'actifs et de revenus d'exploitation.

Malgré la tutelle, Saint-Sulpice poursuit ses œuvres religieuses et d'enseignement. Au milieu des années 50, le Collège a grand besoin de salles de classes additionnelles pour répondre à la demande en forte croissance, conséquence du phénomène appelé plus tard « baby boom » par les démographes. On fait des plans pour construire une nouvelle aile de classes à l'extrémité est du bâtiment. À cause de la tutelle, Saint-Sulpice n'est pas en mesure de réaliser ce projet estimé à 630 000 \$. Une solution originale s'impose. On demande une subvention auprès du gouvernement du Québec qui est disposé à accorder une contribution de 300 000 \$. Il reste donc à trouver 330 000 \$.

L'Association des Anciens du Collège de Montréal

Jusqu'aux années 60, le cours classique est un programme d'une durée de huit ans, suivant les études primaires de sept ans. Les cours sont dispensés sur six jours et même les élèves externes ne passent que peu de temps au sein de leur famille. Les élèves pensionnaires vivent au collège de septembre à juin, souvent sans retourner chez leurs parents, sauf pendant la période des Fêtes. Les membres des cohortes d'élèves, « tissées serrées », conservent une grande complicité, même une fois leurs études terminées. Une sorte de deuxième famille. Ce régime n'est pas unique et la plupart des collèges classiques au Québec fonctionnent de cette façon.

Le 15 février 1875, d'anciens élèves se regroupent et rédigent les statuts de l'**Association fraternelle entre les Anciens Élèves du Collège de Montréal**. À l'article 3, on peut lire : « *L'association s'exerce sous forme de patronage moral ou sous forme de secours pécuniaires qui peuvent s'étendre aux veuves et enfants mineurs des anciens élèves, ainsi qu'aux élèves actuels.* ». Une œuvre de bienfaisance financière auprès des familles d'élèves du Collège a donc pris forme il y a près de 150 ans. En 1916, un noyau d'Anciens renomme cette association sous le vocable **Association des Anciens du Collège de Montréal** en vue de préparer les célébrations du 150^e anniversaire de la fondation du Collège (1767-1917).

L'Association organise de nombreuses rencontres qui donnent l'occasion aux Anciens de renouer avec leurs confrères et professeurs, souvent dans l'immeuble même où ils ont étudié, dormi, prié, pratiqué divers sports et même... fait des mauvais coups! Cet esprit de corps se manifeste aussi d'une autre façon. De nombreux Anciens effectuent des dons pour venir en aide aux élèves dont les parents ont besoin d'un coup de pouce financier. Ces Anciens, fiers de leur appartenance à la grande famille du Collège, ont le souci de « donner la chance au suivant ».

Les Sulpiciens savent que les Anciens sont restés fidèles à leur alma mater et demandent à l'Association d'effectuer une campagne de financement pour la construction de l'aile de classes. Comme ils le faisaient jadis en classe, les Anciens répondent « présent! » et un comité organisateur est mis sur pied. On réussit à amasser les 330 000 \$ requis et la construction de la nouvelle aile est complétée en 1959. Cette nouvelle annexe de classes sera longtemps appelée « l'aile des Anciens ».



Cette association, renommée l'**Association des Anciens et Anciennes du Collège de Montréal**, depuis la diplomation de jeunes finissantes, existe toujours. Les cohortes d'anciens élèves sont identifiées en fonction de l'année de leur graduation au Collège. On les appelle « conventums ». Les Anciens s'identifient avec leur année de conventum. Par exemple : Régent Gagnon, 1968. Depuis près de 150 ans, à la fin de chaque année scolaire, tous les élèves qui graduent au Collège sont intégrés à cette association.

La genèse de l'Oeuvre des bourses

On se souvient que, jusqu'aux années 60, les familles québécoises francophones comptent souvent de nombreux enfants et vivent d'un seul revenu. Il n'y a pas de filet social public et il est très difficile pour une famille de défrayer les coûts d'une instruction supérieure pour un enfant, presque impossible pour plusieurs d'entre eux.

Depuis les débuts de leur présence au Québec, de nombreux prêtres de Saint-Sulpice défrayaient personnellement, en partie ou en totalité, les coûts de scolarité et de pension de garçons de talent qui, espère-t-on, aspireront à la prêtrise. La direction sulpicienne du Collège doit régulièrement effacer la dette de certains parents éprouvés afin de permettre aux élèves de poursuivre leurs études. Cette tradition de « donner la chance au suivant » a germé dans une société où il y a peu d'argent liquide, le crédit est difficilement accessible et où la solidarité est essentielle.

Pendant près de deux siècles, ce parrainage s'effectue dans la plus grande discrétion par respect pour les parents mais surtout pour les étudiants, afin de ne pas créer de « classes » au sein de la communauté des élèves. L'austérité draconienne imposée à Saint-Sulpice par la tutelle sur ses biens pousse les prêtres enseignants à solliciter d'anciens confrères de classe et d'anciens élèves pour parrainer anonymement des étudiants. Certains curés de paroisse proposent la candidature et parrainent financièrement des jeunes de talent au Collège. On retrouve parmi certains « parrains » ceux-là mêmes qui ont bénéficié d'aide financière dans le passé. Un réseau de bienfaisance prend forme.

Un Sulpicien se donnera comme mission de structurer ce réseau et de le faire croître : Maurice Bouchard, p.s.s., 1942.

Un promoteur infatigable et la naissance de l'Oeuvre des bourses

Maurice Bouchard naît en 1921 à Ville-Émard, le sixième d'une famille de dix enfants. Dès l'âge de dix ans, il participe à de nombreuses œuvres paroissiales qui aident les familles dans le besoin. L'été, il va au Camp de vacances des Grèves, fondé et dirigé par un Sulpicien, M. Ernest Savignac. Le financement des activités du Camp provient, entre autres, de la vente de billets pour des parties de cartes annuelles. Le jeune garçon vend des billets, beaucoup de billets, chaque année. Le jeune Maurice sait vendre.

Servant de messe, Maurice pense à devenir prêtre mais sa famille n'a pas les moyens de payer son cours classique. Un de ses professeurs laïcs, lui-même Ancien, présente le garçon de 15 ans à l'Économe du Collège. Maurice est accepté et son ex-professeur laïc paiera lui-même ses études au Collège. Il sera externe durant deux ans mais les longues heures de transport et la présence à la maison de ses nombreux frères et sœurs rendent l'étude

difficile. Résolu, il demande à M. Savignac de payer ses études et sa pension au Collège : une somme de 300 \$ par année, en pleine crise économique des années 30. M. Savignac accepte et paiera entièrement les études de M. Bouchard durant neuf ans, jusqu'à son ordination sacerdotale.

Devenu prêtre, puis Sulpicien, M. Bouchard fait carrière comme professeur au Collège. Il parfait ses études à l'université en physique et surtout en mathématiques, matière qu'il enseignera pendant 31 ans au Collège. Un sujet le fascine : la magie des rendements composés. Dans son recueil « *Une Fondation, un directeur...* », M. Bouchard démontre qu'un montant de 500 \$, investi pendant 24 ans au taux de 7%, vaudra 2 540 \$ à l'échéance. Et si on investissait ensuite 500 \$, à chaque année, au même taux, pendant 23 ans supplémentaires? On obtiendrait grosso modo 36 000 \$. M. Bouchard sait comment constituer un patrimoine.



Maurice Bouchard, p.s.s., 1942

M. Bouchard s'implique dans plusieurs activités de financement pour de nombreuses œuvres caritatives. C'est sa façon à lui de « donner la chance au suivant », reconnaissant que la générosité de ceux qui ont cru en lui a permis la réalisation de son rêve de poursuivre ses études, de devenir prêtre et enseignant. Il recueille de l'argent auprès d'Anciens qui veulent donner un coup de pouce financier à des élèves du Collège. Il est aussi secrétaire de l'Association des Anciens, autant d'actions qui lui permettent de bâtir un solide réseau de bienfaiteurs.

Au début des années 60, M. Bouchard, p.s.s., 1942, et Me Lionel Leroux, 1921, pensent à créer un fonds permanent pour recueillir les dons destinés à offrir des bourses d'études aux élèves du Collège. Ils approchent certains Anciens qui répondent « présent! » et le projet prend forme. Il devient clair pour eux qu'il serait souhaitable de recueillir plus d'argent que ce qui est requis annuellement pour les bourses et d'investir ces surplus en placements. Ces sommes et les rendements obtenus sur les placements pourraient ainsi constituer un patrimoine durable pour verser encore plus de bourses dans le futur.

Le 27 novembre 1964, l'**Oeuvre des Bourses du Collège de Montréal** est incorporée par les notaires Lionel Leroux, 1921, Marc Leroux, 1930 et René Leroux, 1954. Capital de démarrage : 4 861 \$, provenant des sommes restantes du projet de construction de 1959 ainsi que d'une collecte de fonds réalisée auprès d'Anciens. L'*Oeuvre des bourses* est lancée.



Me Lionel Leroux, 1921

De l'Oeuvre des bourses à la Fondation Collège de Montréal

Un conseil d'administration est formé. Me Lionel Leroux, 1921, est nommé président et de solides règles de gouvernance sont instaurées.

Toutes les occasions sont bonnes pour solliciter des dons auprès des gens que M. Bouchard côtoie. Plusieurs Anciens prennent aussi le flambeau en recrutant des donateurs parmi leurs proches, confrères, amis, réseaux d'affaires et professionnels. Des parents d'élèves contribuent aussi. Certains Anciens, dont de nombreux prêtres, effectuent des legs testamentaires. D'autres souscrivent à une police d'assurance-vie irrévocable dont le produit sera versé à l'Oeuvre à leur décès. M. Bouchard sollicite avec constance les «vieux Anciens» et ajoute un autre groupe cible : ses anciens élèves.

Depuis les débuts, l'attribution des bourses aux élèves est confiée à un comité indépendant qui gère le tout avec rigueur et dans la plus complète discrétion. Même les professeurs ne savent pas qui sont les élèves boursiers, selon la tradition sulpicienne. Une phrase entendue de la bouche d'un professeur sulpicien : « la charité ne fait pas de bruit ».

Très tôt, M. Bouchard fixe un objectif : atteindre un capital de 1 000 000 \$. Il dit constamment : « *Le premier million est le plus difficile à accumuler. Ça ira plus vite ensuite.* »

En 1978, les administrateurs organisent un souper gastronomique à 500 \$ le couvert. L'événement génère un profit de 61 000 \$. Treize soupers suivront, à 100 \$, 125 \$ et 150 \$ le couvert, de 1979 à 1992, à l'exception de 1989. Cette année-là, 150 convives célèbrent le 25^e anniversaire de la création de l'Oeuvre des bourses lors d'un souper à 500 \$ le couvert. De nombreux bénévoles et commanditaires contribuent à l'organisation et au succès de ces 15 soupers bénéfiques annuels.

L'actif net de 1 000 000 \$ est atteint en novembre 1982. M. Bouchard travaille déjà à accumuler le second.

En décembre 1985, on change le nom de l'Oeuvre pour celui, plus moderne, de **Fondation Collège de Montréal**.

En 1987, l'actif net passe le cap du second million. Le troisième million est atteint en 1990 et le quatrième, en 1997. La formule fonctionne, résultat des efforts et des dons d'un grand nombre de personnes généreuses de même que par la magie des rendements sur les placements.

Chaque année depuis 1964, la Fondation permet à des élèves d'étudier au Collège de Montréal, grâce à l'aide de donateurs. L'Annexe 1 à la fin de ce texte fournit un tableau historique de cette contribution depuis les débuts jusqu'à nos jours.

M. Bouchard est demeuré la locomotive infatigable de la Fondation pendant 32 ans, jusqu'à une retraite bien méritée en 1996. Par la suite, il reviendra siéger au conseil d'administration

à titre d'administrateur pendant deux ans. On peut affirmer que M. Maurice Bouchard, p.s.s., 1942, a rempli l'objectif qu'il s'était fixé de « donner la chance au suivant ».

Les temps changent

Retour à nouveau dans le temps. À compter des années 60, les Sulpiciens doivent affronter de nouvelles réalités difficiles. Les effets de la Révolution Tranquille se manifestent. En 1964, le gouvernement instaure le ministère québécois de l'Éducation. Puis, le nouveau ministère abolit le cours classique et on construit des polyvalentes et des collèges (CEGEP), où l'enseignement est gratuit. Le 200^e anniversaire du Collège est célébré dans l'euphorie d'Expo 67 mais les Sulpiciens savent que l'avenir s'annonce tumultueux. Le nombre de prêtres est en chute libre et, entre 1967 et 1976, 25 Sulpiciens abandonnent la prêtrise. La société québécoise francophone tourne le dos au clergé.

Saint-Sulpice doit prendre des décisions qui font mal. À Verdun, on ferme le Collège Jean-Jacques-Olier. On ferme aussi le Séminaire de Philosophie, situé sur Côte-des-Neiges, et l'immeuble est loué au Collège Marianopolis, pour jeunes filles. Le Collège André-Grasset, à Ahuntsic, choisit d'enseigner le niveau collégial. Le Collège de Montréal opte pour le cours secondaire.

Le Collège a besoin de nombreux enseignants. Les Sulpiciens, qui ne gagnaient que quelque 4 000 \$ par an, sont remplacés par des enseignants laïcs qu'on doit rémunérer selon les échelles salariales du ministère de l'Éducation. Le modèle économique traditionnel du Collège est bouleversé.

Comment se distinguer alors que le contenu académique du cours secondaire que le Collège est obligé d'offrir dorénavant est le même que celui donné dans les écoles publiques? Les Sulpiciens choisissent de continuer de fournir, en plus du programme obligatoire, un encadrement rapproché et des activités formatrices pour une meilleure réussite et l'épanouissement des élèves. Dirigeants et professeurs endosseront cette orientation fondamentale jusqu'à nos jours.

Durant les années 80, le nombre de Sulpiciens au Collège diminue progressivement et des laïcs occupent les postes de décision et d'enseignement auparavant occupés par des prêtres.

En 1981, le gouvernement québécois coupe brutalement de 25% ses subventions aux établissements privés d'enseignement secondaire. Pour combler ce manque à gagner, on augmente un peu les frais de scolarité mais il faut impérativement augmenter le nombre d'élèves. La concurrence entre établissements privés d'enseignement à Montréal est forte et, pour la première fois, on crée des outils de communication pour « vendre » le Collège auprès de la « clientèle ». Pour augmenter le nombre d'élèves, le Collège dispose d'une arme que la plupart des autres établissements n'ont pas : les bourses d'études.

La Fondation s'avère un instrument de sauvetage du Collège. Les bourses versées ont un effet énorme de levier financier. Par exemple, une bourse de 500 \$ permet l'inscription d'un élève; ses parents paient le reste des frais de scolarité et le ministère de l'Éducation verse au Collège la subvention attribuable à cet élève. Ainsi, la bourse de 500 \$ versée pour cet élève assure au Collège un revenu total de quelques milliers de dollars.

En 1980, la Fondation verse 51 bourses totalisant 25 079 \$; en 1990, elle verse quelque 85 bourses totalisant environ 75 000 \$ et en 2000, 114 bourses totalisant 209 000 \$. Durant cette seule période de 20 ans, l'effet de levier financier des bourses versées par la Fondation se mesure en millions de dollars de revenus pour le Collège et permet à plusieurs centaines d'élèves d'y compléter leurs études secondaires.

La lumière au bout du long tunnel

À la fin des années 80, il ne reste que deux Sulpiciens au Collège, dont M. Maurice Lamoureux, directeur général. L'équilibre financier fait défaut et le Collège s'en ressent durement. Saint-Sulpice n'a plus les ressources nécessaires pour s'occuper du Collège.

Encore une fois, des Anciens viennent à la rescousse et disent « présent! ». La **Corporation du Collège de Montréal** est créée en 1989 et prend le relais. Son conseil d'administration, composé au départ de laïcs et de Sulpiciens, nomme le premier président de la Corporation : M. Jean-Marie Toulouse, 1961, professeur et futur directeur de l'École des Hautes Études Commerciales (renommée HEC Montréal). Rapidement, le nouveau conseil d'administration se met à la tâche.

En 1992, M. Maurice Lamoureux, p.s.s. passe le flambeau de la direction générale du Collège à un laïc. Cette transition historique se produit durant l'année du 225^e anniversaire de la fondation du Collège.

À compter de 1995, les activités de financement de la Fondation sont temporairement mises en veilleuse pour concentrer les efforts sur la campagne spéciale en vue de la construction du futur complexe sportif, devenu nécessaire.

En plus d'une contribution financière de 50 000 \$, la Fondation jouera un rôle clé dans la réalisation du projet de construction du complexe sportif. Le prêteur hypothécaire exige un cautionnement de 2 100 000 \$ de la part de Saint-Sulpice, en cas de cessation des activités du Collège. Saint-Sulpice refuse. Pour dénouer l'impasse, la Fondation conclut certains arrangements avec la collaboration de Saint-Sulpice et permet la conclusion de l'emprunt. Le Collège pourra construire. Cet engagement se terminera quelques années plus tard, alors que le refinancement de l'emprunt sera conclu avec une autre institution financière qui n'exigera pas ce cautionnement.



Pendant la même période, la demande pour les bourses d'études augmente de façon spectaculaire. En 1998, 146 élèves reçoivent une bourse, soit un élève sur cinq. Le capital accumulé et les rendements obtenus sur les placements permettent toutefois à la Fondation de faire face à cette demande accrue de bourses. Sans l'effet de levier financier soutenu de la Fondation et sans la générosité des donateurs, le Collège de Montréal n'aurait pas survécu.

Le redressement spectaculaire et la renaissance du Collège de Montréal (1975-2000) sont également le résultat d'efforts importants de la part de tous ses dirigeants et effectifs ainsi que de l'engagement de nombreux bénévoles, Anciens et parents qui y ont contribué. Il convient de souligner la contribution de plus en plus importante des parents d'élèves et d'ex-élèves.

D'autres facteurs ont aidé le Collège : la loi 101 (adoptée en 1977) qui oblige les enfants de nombreux immigrants à étudier en français; l'admission des filles depuis 1997 et la diversification de l'offre éducative auprès des élèves. En effet, la création de programmes spéciaux tels Sports-études, Artis Magia et Mitic et Créatic (informatique) ont rendu la vie au Collège plus stimulante pour les élèves.

Une fois l'équilibre financier rétabli, le Collège a poursuivi son progrès, par une gestion rigoureuse et éclairée ainsi qu'avec l'esprit créatif, la compétence et le travail soutenu de son personnel. Depuis 2010 seulement, le nombre d'élèves a augmenté de 28% et compte maintenant près de 1 500 étudiants. Les jeunes filles représentent maintenant 41% des effectifs étudiants.

Durant la période de 2010 à 2020, un terrain sportif extérieur est aménagé et des travaux de l'ordre de 17 682 000 \$ ont été réalisés pour la mise à niveau des équipements et des immeubles, certains étant plus que centenaires.



Le rôle de la Fondation évolue

La progression du Collège a créé de nouveaux besoins financiers et la Fondation a soutenu au cours des dernières décennies la réalisation de nombreux projets d'ordre éducatif : la création de laboratoires, l'achat d'ordinateurs, d'appareils scientifiques et d'instruments de musique, entre autres. Bien que les bourses demeurent l'ADN de la Fondation, l'actif net cumulé au cours des ans permet d'élargir graduellement sa mission première. En acceptant de financer des activités et des projets d'ordre pédagogique essentiels, les dirigeants fiduciaires de la Fondation appuient le Collège à remplir son mandat auprès d'un plus grand nombre de ses élèves.

La Fondation contribue aussi à l'épanouissement de nombreux élèves du Collège en finançant des initiatives comme l'Expo-Sciences, des activités sportives, de musique et de danse, de création littéraire et artistique, d'informatique et de programmation, de robotique, de biologie et de création multimédia, entre autres.



Le 21 avril 2017, la Fondation couronne les fêtes du 250^e anniversaire de fondation du Collège de Montréal par un don spécial de 250 000 \$, provenant des profits du souper-bénéfice et d'une contribution spéciale de 82 000 \$ de la part de la Fondation.



On peut affirmer que le capital de départ de 4 861 \$ et les dons ultérieurs ont bien servi le Collège. L'Annexe 1 (à la fin de ce texte) montre l'évolution annuelle, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, de l'actif net de la Fondation, du nombre de bourses et des montants versés en bourses d'études ainsi que les sommes octroyées aux divers projets spéciaux. Au total : un actif net de plus de 11 000 000 \$, plus de 4 000 bourses d'études octroyées et plus de 10 000 000 \$ versés au Collège. Un bilan qui mériterait une bonne note.

Et que dire de l'effet de levier financier apporté au Collège de Montréal.

Un bond de géant

Rendre hommage aux milliers de donateurs de la Fondation depuis ses débuts est impossible. Nombre d'entre eux ont donné des sommes importantes, mais par souci de n'oublier personne et pour respecter la volonté d'anonymat de plusieurs donateurs, je demeurerai discret. À une exception.

Dr Louis Lapierre, 1949, a bien failli ne pas terminer son cours classique. Sans l'aide financière d'un bienfaiteur « anonyme », il aurait été forcé d'abandonner ses études et de travailler. Grâce à ce coup de pouce, il a pu terminer son cours, poursuivre des études de médecine et faire carrière comme spécialiste en néphrologie pédiatrique.

Dr Lapierre s'est toujours souvenu de son séjour au Collège et de l'aide financière qui a changé sa vie. À son tour, il a tenu à ce que d'autres jeunes puissent étudier au Collège, comme s'ils étaient, selon ses propres mots, « ses enfants ». En plus de dons antérieurs totalisant quelque 365 000 \$, Dr Lapierre lègue, à son décès en 2016, près de 2 900 000 \$ à la Fondation. Son souhait d'aider des élèves de talent qui ont besoin d'un coup de pouce financier sera respecté pour la postérité. Ce legs exceptionnel explique en bonne partie le bond important de l'actif net des dernières années.

Je vous invite à visionner le témoignage vidéo de Dr Louis Lapierre sur le site du Collège: www.college-montreal.qc.ca/fondation/nos-donateurs, à la rubrique, « Témoignages de donateurs ». Dr Lapierre y relate son expérience personnelle, un témoignage éloquent et inspirant, soulignant l'importance de « donner la chance au suivant ».

Comment sont octroyées les bourses ?

La Fondation demeure fidèle à sa mission d'aider les élèves dont les parents ont besoin d'assistance financière pour inscrire leur enfant au Collège. Les demandes de bourses déposées par les parents sont étudiées avec rigueur, confidentialité et impartialité par un comité formé de membres de la direction du Collège et de la Fondation, de même que d'une personne externe.

L'éligibilité de l'élève et le montant de la bourse annuelle sont établis en fonction des revenus et de l'avoir net familiaux, du nombre d'enfants dans la famille et d'autres critères pertinents. Selon une grille quantitative révisée annuellement, la bourse accordée sera partielle ou complète.

La bourse partielle est utilisée à réduire la facture du Collège aux parents pour frais de scolarité et autres coûts accessoires.

Lorsqu'un élève bénéficie d'une bourse complète, la totalité des coûts sont défrayés (scolarité, frais accessoires, livres, tablette numérique, transport collectif, etc.) alors que l'Association Parents-Maîtres du Collège fournit les vêtements et uniformes requis. En tout, une valeur, en 2021, de plus de 6 500 \$ par élève, par année.

D'autres fondations s'associent

Au fil des ans, des partenaires réputés se sont associés à la Fondation, permettant à un certain nombre de jeunes d'accéder à l'éducation de qualité et à la formation qu'offre le Collège de Montréal.

Depuis 2008, le Collège admet chaque année quelques jeunes filles et jeunes garçons recommandés par la **Fondation du Dr Julien**. Depuis plusieurs années, on compte une quinzaine d'élèves (répartis sur les cinq niveaux du cours secondaire) récipiendaires de bourses complètes de la Fondation du Collège.

Une entente semblable a été conclue avec la **Fondation Clé** de l'Office municipal d'habitation de Montréal. Pour la première année (2020-2021), la Fondation du Collège a accordé des bourses complètes à cinq élèves de Secondaire 1 recommandés par la Fondation Clé. On peut donc prévoir que le Collège comptera, d'ici 2025, environ 25 élèves bénéficiaires de bourses complètes de la Fondation du Collège, recommandés par cet organisme paramunicipal.

La bourse d'excellence **Perras, Cholette & Cholette** accorde annuellement 10 000 \$ à une Ancienne ou un Ancien du Collège qui effectue des recherches ou des études supérieures (maîtrise, doctorat, post-doctorat) en arts, en médecine ou en sciences. Un comité composé de personnes hautement qualifiées évalue les candidatures soumises pour cette bourse.

Conclusion

La **Fondation Collège de Montréal** est née d'un rêve : donner la chance au suivant.

L'Annexe 2 a pour but de rendre hommage aux Anciens qui ont été présidents de la Fondation depuis sa création. Ces gens n'ont pas travaillé seuls et des centaines d'autres bénévoles les ont appuyés afin de développer la Fondation. Parmi ces personnes de grande générosité, il y a ceux qu'on pourrait appeler « Bénévoles émérites ». Ces derniers ont contribué pendant plus de 15 ans au développement de la Fondation. (Malgré mes recherches exhaustives, cette liste n'est peut-être pas complète. Je vous invite à porter à l'attention de la Fondation le nom d'autres bénévoles émérites qui devraient en faire partie.)

Difficile de prédire l'avenir mais certaines constantes demeurent à prévoir: parmi elles, une éducation rigoureuse, de qualité, conservera toute son importance durant toute la vie. Lorsqu'on admire un édifice, on en apprécie la complexité des formes, le mariage des matériaux, etc. On porte généralement peu attention à ses fondations et pourtant, cet édifice n'aurait pu être érigé sans des fondations bien ancrées et solides. La période du cours secondaire façonne l'adolescence et sert de fondation pour le reste de notre vie.

En ce début du 21^e siècle, il est plus que jamais primordial d'investir dans les fondations de la vie des jeunes de talent, afin de leur permettre d'explorer leurs intérêts, de développer leurs habiletés et de réaliser pleinement leur potentiel.

Cet ouvrage a pour objectif d'inspirer les Anciennes et les Anciens, particulièrement celles et ceux qui ont bénéficié de bourses, les parents d'élèves passés et actuels de même que la grande famille des amis du Collège de Montréal à dire « Présents! ».

La Fondation Collège de Montréal propose aujourd'hui divers moyens pour réaliser sa mission: dons réguliers, dons planifiés, assurance-vie, legs testamentaires, fonds dotés. Chaque don, petit et grand, fait une différence dans la vie des jeunes.

Pour accomplir sa mission, la Fondation a aussi besoin d'une solide relève de bénévoles dynamiques prêts à donner de leur temps.

À chacune et à chacun de trouver sa façon de « **donner la chance au suivant** ».

Pour ma part, c'est avec fierté qu'au cours des années, et dans la mesure de mes compétences, j'ai pu contribuer au progrès et au succès de «mon» collège et de sa Fondation. J'espère sincèrement que de nombreux donateurs et bénévoles continueront d'appuyer avec enthousiasme cette formidable fondation, partenaire de première importance du Collège de Montréal, et de contribuer au succès de ses élèves.

Remerciements

Je tiens à remercier M. Nicolas Milette, président, ainsi que mes collègues du conseil d'administration de la Fondation qui ont cru à ce projet. J'espère ne pas les avoir déçus.

Je remercie Mme Patricia Steben, directrice générale, de même que Mme Lucie Monette, directrice des finances, pour les photos et données historiques récentes du Collège et M. Jacques Giguère, directeur général de la Fondation, qui m'a fourni l'accès à nombre de documents d'archives de la Fondation. Je remercie aussi mon confrère de classe et ami Serge Tison, 1968, pour ses explications nécessaires à la compréhension et à la présentation fidèle de certains contextes et événements.

Je remercie Me René Leroux, 1954, fils de Me Lionel Leroux, 1921 (cofondateur et premier président du conseil d'administration) pour l'éclairage apporté quant à l'engagement de son père et de son oncle, Me Marc Leroux, 1930, (sixième président du conseil d'administration) ainsi que la contribution de la Fondation Paul A. Fournier à la Fondation. Un grand merci aussi à M. Robert Primeau, 1965, ex-président de l'Association des Anciens et Anciennes, pour avoir partagé certaines découvertes résultant de ses recherches dans les archives de l'Association.

Je remercie enfin mon épouse, Kathleen Grant, qui a révisé ce texte avec une rigueur... presque sulpicienne.

Bibliographie

Les Sulpiciens de Montréal; 1657-2007 par Dominique Deslandes, John A. Dickinson, Ollivier Hubert; 2007

Le Collège de Montréal; 1767-1967 par Olivier Maurault, p.s.s. et Antonio Dansereau, p.s.s.; 1967.

Une Fondation, Un Directeur...; 1964-1994 par Maurice Bouchard, p.s.s.; 1994

Le Collège de Montréal ; 1967-2007 par Charles St-Germain, 1960 et André Loiselle; 2007

Procès-verbaux et archives de La Fondation Collège de Montréal; 1964-2021

Archives de l'Association des Anciens et Anciennes du Collège de Montréal

Coordonnées de la Fondation Collège de Montréal

Fondation Collège de Montréal

1931, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1E3

Tél. : 514-933-7397, poste 247

Courriel : fondation@college-montreal.qc.ca

